

OPTION

## Monteur(se) en chauffage

(art. 45)

DEGRE

Professionnel

OBJECTIFS DE LA  
FORMATION

A partir des plans, des schémas, des cahiers de charge, des notices techniques et surtout des directives reçues, le monteur / la monteuse :

- prépare la pose des canalisations, éventuellement en démontant l'installation précédente,
- trace les emplacements des appareils et des canalisations (sous la responsabilité éventuelle de l'installateur ou du technicien),
- procède au façonnage, à l'assemblage et au montage complet des canalisations pour le chauffage et pour les installations gazières,
- assure et vérifie l'étanchéité de tous les raccords effectués à la première mise sous pression hydraulique et gazière,
- assure l'isolation, la protection anticorrosion et les réparations éventuelles de maçonnerie et de plafonnage à la suite des percements et des dégagements pour le placement des canalisations et des appareillages.

Le profil rassemble donc toutes les activités directes ou dérivées en vue du montage de l'entièreté d'une installation de chauffage central classique à eau chaude. Le monteur / la monteuse n'assure pas le démarrage ni les réglages de l'installation.

Le monteur / la monteuse développera les compétences particulières du domaine des installations gazières.

**Objectifs :**

- S'intégrer dans la vie professionnelle.
- Prendre connaissance du travail.
- Organiser son chantier.
- Exécuter des travaux préparatoires à l'installation des équipements.
- Monter l'installation de chauffage central et la mettre sous pression.
- Monter des installations gazières.
- Remettre le chantier en état.

LIEU DE LA  
FORMATION

Site : Centre d'Education et de Formation en Alternance de  
Tournai (C.E.F.A.)

**GRILLE HORAIRE**

<b>FORMATION COMMUNE</b>
Formation littéraire, humaine et sociale
Formation scientifique et socioéconomique
<b>FORMATION SPECIFIQUES</b>
Cours techniques et pratiques professionnels lié au métier
<b>Sous total : 15 heures</b>
<b>TRAVAIL EN ENTREPRISE</b>
<b>Sous total : 24 heures</b>
<b>Total : 39 heures</b>

**STATUTS**

L'étudiant bénéficie d'un contrat d'alternance  
Il reçoit :

- une rémunération (trois barèmes selon acquisition des compétences)
- une prime région wallonne en cas de réussite

L'entreprise bénéficie d'une réduction ONSS et d'une prime de la Région wallonne.

**CONDITIONS D'ACCES**

Avoir 15 ans accomplis et avoir suivi deux années dans le secondaire ou avoir 16 ans accomplis.

**ORGANISATION**

Contrat 12/24 mois (reconductible) signé entre l'entreprise, le jeune en formation, le plan de formation, les parents et le CEFA.  
Formation en alternance : 2 jours à l'école  
3 jours en entreprise

**ORIENTATION**

Préparation à la vie active  
Obtention :

- attestation de compétences professionnelles (ACP)
- certificat de qualification de l'alternance (ouvrant des droits sociaux)
- attestation de fréquentation
- attestation de réinsertion dans le plein exercice

Expérience dans le milieu du travail avec potentielle possibilité d'embauche en fin de formation selon l'entreprise.